

15 juil 2016 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 15 juillet 2016

Achats et projets communs de la police intégrée sur le fonds de sécurité routière 2015

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les achats et les projets communs de la police intégrée sur le fonds de sécurité routière 2015.

Le projet d'arrêté royal comprend un prélèvement d'un montant de 10.965.500 euros. Ce montant, qui constitue une partie du fonds de sécurité routière, est nécessaire pour le financement de projets communs qui permettent une constatation plus efficace des infractions de circulation, visent une perception plus rapide des amendes et soutiennent l'acquisition de matériel standardisé par des achats communs.

Ces projets communs de la police réduisent considérablement la charge de travail administrative des policiers en vue de leur permettre d'être beaucoup plus présents sur le terrain et de pouvoir effectuer davantage de contrôles pour ainsi augmenter la sécurité routière. Ces investissements communs sont réalisés dans trois grands domaines : les projets informatiques, les projets orientés sur la connaissance des policiers et les projets technologiques.

Le projet d'arrêté royal peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>